

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination **BAUME DE CIRE**

1.2 Utilisation de la substance / préparation

1.3 Identification de la société

Raison Sociale **Matières et Couleurs EURL**
 Adresse **19, rue Pablo Neruda**
 Localité et Etat **33140 Villenave d'Ornon**
FRANCE
Tél.05 56 52 04 88
Fax 05 56 51 39 32
 Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité
33@colorare.fr

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59**

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions de la directive 91/155/CE et modifications suivantes.
 Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: **Xi**
 Phrases R: **10-36/37/38**

2.2 Identification des dangers.

Ce produit, sur la base de ses caractéristiques chimiques et physiques, doit être considéré comme inflammable (point d'inflammabilité égal ou supérieur à 21°C et inférieur ou égal à 55°C).
IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.

3. Composition / Informations sur les composants

Contient:	Concentration (C)	Classification
Dénomination		
d-limonène	78 <= C < 82	R 10
Cas No 8028-48-6		Xi R 36/37/38
CE No 232-433-8		

COLOR RARE

Revision n. 10
du 28/06/07
Imprimé le 04/07/07
Page n. 2 / 5

Baume de cire

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16

4. Premiers secours

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit. On conseille de toute façon de respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés, exposés à la chaleur d'un incendie, peuvent générer des surpressions et exploser. Pour des informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé et la protection des voies respiratoires, la ventilation, et aux moyens individuels de protection, se reporter aux autres paragraphes de cette fiche.

Moyens d'extinction: CO₂, mousse, poudre chimique pour liquides inflammables. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie; toutefois il faudrait l'utiliser pour refroidir les récipients exposés aux flammes et prévenir les explosions.

Pour les pertes et les déversements qui ne se sont pas incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et protéger les personnes chargées de bloquer la perte.

Equipements: porter un équipement complet de casque avec visière et protection du cou, respirateur automatique à pression ou sur demande, veste et pantalons ignifuges, avec bandes de renfort autour des bras, des jambes et de la taille.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne pas laisser le produit sécher pour éviter le risque de combustion. Éliminer toutes les sources d'allumage. Couvrir avec du matériau absorbant inerte et recueillir la masse au moyen d'outils anti-étincelles.

Utiliser exclusivement de l'eau pour éliminer les résidus, afin d'éviter le danger de déversement du produit dans les égouts.

Pour les informations concernant les risques pour l'environnement et la santé et relatives aux moyens de protection, se reporter aux paragraphes spécifiques de cette fiche.

7. Manipulation et stockage

Conserver dans un endroit frais et bien aéré; maintenir fermé le récipient lorsque l'on n'utilise pas le produit, ne pas fumer durant la manipulation; conserve loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'allumage; ne pas vaporiser à proximité de flammes ou de matériaux incandescents.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Valeurs limites d'exposition

8.2 Contrôles d'exposition

Pour contenir l'exposition, utiliser les moyens individuels de protection appropriés au travail spécifique, comme, par exemple, masque apte à la nature du produit, lunettes, gants et tenue de travail. Ne pas manger ni boire et ni fumer pendant l'emploi; bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant les repas et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur	jaune paille
Odeur	typique
Etat Physique	liquide dense
Solubilité	soluble dans les solvants organiques
Viscosité	P.D.
Densité de la vapeur	P.D.
Vitesse d'évaporation	P.D.

COLOR RARE

Revision n. 10
du 28/06/07
Imprimé le 04/07/07
Page n. 3 / 5

Baume de cire

Propriétés comburantes	P.D.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	P.D.	
pH	P.D.	
Point d'ébullition	P.D.	
Point d'inflammabilité	> 21	°C
Propriétés explosives	P.D.	
Pression de la vapeur	P.D.	
Poids spécifique	0,890	Kg/l
VOC (Directive 2004/42/CE) :	80,72 %	- 718,40 g/litre de préparation
VOC (carbone volatil) :	0	

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Par décomposition thermique et en cas d'incendie des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmoiement. L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et inférieures avec toux et difficulté de respiration; en concentrations plus élevées ce produit peut causer un oedème pulmonaire aussi. Le contact avec la peau provoque une irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités

13. Considérations relatives à l'élimination

Examiner la possibilité de brûler le produit dans un four d'incinération ad hoc.
En cas de produit acide ou basique, il faut toujours procéder à la neutralisation avant toute autre forme de traitement, y compris le traitement biologique s'il est réalisable.
S'il s'agit de déchets solides il est possible de les détruire en décharge. Ne jamais déverser dans les égouts ou dans des eaux de surface ou souterraines.

14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses.

Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

ADR/RID:	3	UN: 1263
Packing Group:	III	
Etiquette:	3	
Nr. Kemler:	30	
Proper Shipping Name:	Paint or paint related material	
Special Provision:	640E	

Transport par mer (maritime)

COLOR RARE

Revision n. 10
du 28/06/07
Imprimé le 04/07/07
Page n. 4 / 5

Baume de cire

Classe IMO: 3 UN: 1263
Patching Group: III
Label: 3
EMS: F-E, ~~S-E~~
Proper Shipping Name: Paint or paint related material

Transport par avion:

IATA: 3 UN: 1263
Patching Group: III
Label: 3
Cargo:
Mode d'emballage: 310 Quantité maximale: 220 L
Pass.:
Mode d'emballage: 309 Quantité maximale: 60 L

15. Informations réglementaires

Xi



IRRITANT

- R10 INFLAMMABLE.
- R36/37/38 IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.
- S2 CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- S25 ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX.
- S26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
- S37 PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.
- S43 EN CAS D'INCENDIE, UTILISER . . . (MOYENS D'EXTINCTION À PRÉCISER PAR LE FABRICANT. SI L'EAU AUGMENTE LES RISQUES, AJOUTER: « NE JAMAIS UTILISER D'EAU »).
- S46 EN CAS D'INGESTION, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE.

Étiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique dangereux pour la santé doivent être soumis à surveillance sanitaire selon les dispositions de la directive 98/24/CE.

VOC (Directive 2004/42/CE) :

Apprêts fixateurs.

VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi :

Valeurs limites : 750,00 (2007) - 750,00 (2010)

VOC du produit : 718,40

16. Autres informations

Texte des phrases R citées dans la section 2 de la fiche.

- R 10 INFLAMMABLE.
- R 36/37/38 IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).

Baume de cire

4. The Merck Index. Ed. 10
5. Handling Chemical Safety
6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
9. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

14